

**FORMATION INITIALE DE FORMATEUR
REGIONAL INITIATEUR VOILE**
Voile légère et croisière
du 28 au 30 juin 2021

EFFECTIF : 8 places maximum

Stage en demi-pension

Objectif de la formation: Formation initiale de Formateur Régional de CQP initiateur Voile

- Le formateur régional intervient dans le cadre des formations habilitées par la FFVoile. Il peut former des moniteurs de voile sur les 6 UCC de la formation. Il peut certifier les UCC 2 à 5.
- La formation doit permettre aux participants d'acquérir des compétences d'encadrement d'une formation de moniteur de voile et d'assurer le lien entre la formation initiale des moniteurs à l'enseignement de la voile et leur contribution à l'animation sportive des clubs.
- Formation finalisé par une épreuve de certification pour valider la qualification.

Public concerné :

- Être titulaire d'un diplôme d'enseignement de la voile de niveau V minimum;
- Justifier d'une expérience d'au moins trois saisons d'encadrement ;
- Remplir le questionnaire régional sur la démarche d'enseignement qui vous sera envoyé dès réception de votre inscription en ligne.

Conditions d'inscription:

- Être à jour de sa licence FF Voile 2021
- Règlement de votre participation aux frais :

430 € Frais pédagogiques et demi-pension

+15 € pour les documents pédagogiques (guide du moniteur, planchette tuteur, livret...)



Planning prévisionnel de la formation : 24 h

Modalités pédagogiques :

Pour faciliter les échanges de documents, prévoir un ordinateur portable ou à défaut une clé USB.

Inscriptions en ligne :

Tarif : **445 €**

Via le lien suivant : <https://app.joinly.com/app/member/web-site/604f6f4cff78b500067f663f>

Au plus tard le 15 juin. Nombre de places limité !

Renseignements complémentaires : Vincent Le DUAULT  07.49.84.53.13

E- mail : vincent.leduault@voilepaysdelaloire.com



FORMATION **RECYCLAGE** DE FORMATEUR REGIONAL INITIATEUR VOILE

Voile légère et croisière
du 29 au 30 juin 2021

EFFECTIF : 8 places maximum

Stage en demi-pension

Objectif de la formation:

- **Formation recyclage** de Formateur Régional FFVoile (à effectuer au minimum tous les 4 ans)
Dans le cadre d'une démarche qualité, la FFVoile impose à ses formateurs en exercice dans ses centres de formation affiliés, au minimum le suivi d'un stage de formation ou de recyclage tous les 4 ans.

Public concerné :

Être titulaire de la qualification de Formateur Régional FFVoile ou formateur National FFVoile en cours de validité

Conditions d'inscription:

- Être à jour de sa licence FF Voile 2021
- Règlement de votre participation aux frais :
281 € Frais pédagogiques et demi-pension
+15 € pour les documents pédagogiques (guide du moniteur, planchette tuteur, livret...)



Planning prévisionnel de la formation : 16 h

Modalités pédagogiques :

Pour faciliter les échanges de documents, prévoir un ordinateur portable ou à défaut une clé USB.

Inscriptions en ligne :

Tarif : **296 €**

Via le lien suivant : <https://app.joinly.com/app/member/web-site/604f6f4cff78b500067f663f>

Au plus tard le 15 juin. Nombre de places limité !

Renseignements complémentaires : Vincent Le DUAULT  07.49.84.53.13

E- mail : vincent.leduault@voilepaysdelaloire.com

Renseignements hébergement :

Renseignements hébergements:

Institut Sports Océan

1, promenade Kennedy - 85100 LES SABLES D'OLONNE

Téléphone : 02 51 95 05 69

Contact : <https://www.institutsportsoccean.com/sejours/hebergement-individuels/>

Les Tarifs de l'hébergement: la nuitée est à partir de 22,40 €/nuit/pers., la demi-pension est à 14.10€ sans le repas du midi inclus dans la formation.

Réservation obligatoire: <https://www.institutsportsoccean.com/sejours/demande-de-sejour/>

Rappel Administratif

En cas de désistement (hors cas de force majeure) intervenant dans le mois précédent l'action, un forfait incompressible de 30% du total des frais sera retenu. Ce montant s'élèvera à 50 % si le désistement intervient dans les sept jours précédant l'action de formation. Au démarrage de la formation, la totalité des frais sera retenue.

Rappel des conditions de prise en charge financière

Les frais pédagogiques de la formation peuvent être financés par un OPCO pour les salariés des clubs qui cotisent à la formation professionnelle. Numéro de déclaration d'activité de formation professionnelle de la Ligue de Voile : 52440646644

Pour les salariés des structures municipales ou d'Etat ou les clubs employeurs qui ne cotisent pas au titre de la formation professionnelle, l'ensemble des frais restent à leur charge ; en visant la présente fiche d'inscription, ces structures acceptent le coût de la participation de leur salarié dans les conditions fixées ci-dessus.

Frais annexes (hébergement, restauration)

Les frais de séjour (hébergement, repas du soir...) doivent être réglés séparément des frais pédagogiques.

L'employeur qui cotise au titre de la formation professionnelle pourra demander la prise en charge des frais annexes qui lui seront facturés en s'adressant directement à l'OPCO auprès duquel il verse sa contribution.